

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École du Dôme**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la quatrième séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 tenue le 10 février 2020 à 18h00, à l'école du Dôme.

SONT PRÉSENTES

Mesdames

McFadden, Sandra

Nadeau, Ève

Rochon, Marie-Hélène

Roux, Marie-Christine

Enseignante

Représentante EHDAA

Parent

Enseignante

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Messieurs

Auger, Martin

Dupuy, Didier

Gauthier, Alain

Leclerc, Charles

Raymond, Thierry

Directeur

Personnel de soutien

Commissaire

Parent

Président

SONT ABSENTS

Bard, Catherine

Beauregard, Stéphane

Prévost, Brigitte

Enseignante

Parent

Technicienne du Service de garde

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le directeur accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Sandra McFadden d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2019.

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019. Il est proposé par monsieur Didier Dupuy d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2019.

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</p>
--	---

CE #19-20-18

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC

5. MOT DE LA DIRECTION

Monsieur Auger parle de mouvement de personnel, traîneaux, carnaval, amélioration du sentiment de sécurité des élèves.

6. DÉCISIONS :

6.1. Grilles matières

Monsieur Auger présente la grille matières.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement de l'école du Dôme, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction d'école ;
- **CONSIDÉRANT** que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Marie-Christine Roux, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option telle que proposée par la direction pour l'année.

6.2. Carnaval

Un montant de 300\$ est demandé à destination spéciale pour le carnaval.

- **CONSIDÉRANT** que l'administration des fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Charles Leclerc, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la résolution que les frais pour le carnaval soient pris à même les fonds amassés par les campagnes de financement.

7. INFORMATIONS ET/ OU DISCUSSIONS :

7.1. Plan d'action

Monsieur Auger présente le plan d'action.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme
---	--

7.2. Cour d'école

Monsieur Auger a envoyé les consultations. La prochaine rencontre sera dans quelques semaines.

8. Mot de la technicienne du service de garde

Absente

9. Mot des membres du personnel

Aucun

10. Mot de l'ORP

Pas de représentant pour l'instant.

11. Mot de la représentante au comité EHDA

Aucun

12. Mot de la représentante au comité de parents de la CSPO.

Aucun

13. Varia

Aucun

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par que la séance soit levée à 19h50. Adoptée à l'unanimité.

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 23 mars à 18h30.

Thierry Raymond
Président

Martin Auger
Directeur